

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) ASTEK

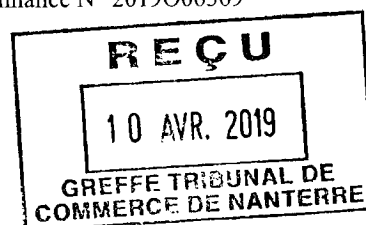
Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2019 sous le numéro de dépôt 26020

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

=====
G R E F F E

DEPOT N° :.....26020.....
LE: 12 avril 2019

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2019O06369



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE CHARGE DE
VERIFIER L'EVALUATION DES APPORTS EN NATURE**

2019 / 6369

A LA REQUETE DE :

Monsieur Julien Gavaldon, Président du Directoire,

Agissant au nom de la société **(groupe) astek**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 423.250 €, ayant son siège social 77/81 ter rue Marcel Dassault – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 489 800 805,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- 1°) La société ROBINSON TECHNOLOGIES détient, au jour de l'apport, 3.295 actions sur les 5.653 actions composant le capital de la société INTITEK SA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 565.300 €, ayant son siège social 20 Boulevard Eugène Deruelle, Immeuble le Britannia, 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 500 156 930, soit **58,29%** du capital.
- 2°) La société ROBINSON TECHNOLOGIES détient également, au jour de l'apport, 307.989 actions sur les 423.250 actions composant le capital de la société (groupe) astek, soit **72,77%** du capital.
- 3°) La société (groupe) astek envisage de réaliser une augmentation de son capital social par le biais d'une opération d'apport en nature par la société ROBINSON TECHNOLOGIES, sa maison-mère, de 2.544 actions sur les 3.295 actions qu'elle détient dans le capital de la société INTITEK.

Cette opération constitue par conséquent une restructuration interne du groupe ROBINSON.

Sous réserve des vérifications prévues par la loi et au regard du projet d'évaluation réalisé à ce jour mais non définitif, le montant de cet apport pourrait être évalué à **15.750.000 €**.

- 4°) Les sociétés ROBINSON TECHNOLOGIES et (groupe) astek entendent placer l'opération sous le régime juridique des apports en nature.
- 5°) Cette opération rend nécessaire l'appréciation des apports qui seront faits à la société (groupe) astek, par la société ROBINSON TECHNOLOGIES, par un Commissaire aux Apports appelé à se prononcer sur leur valeur.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire aux Apports, conformément aux dispositions des articles L.225-147 et R.225-136 du Code de Commerce, avec pour mission :

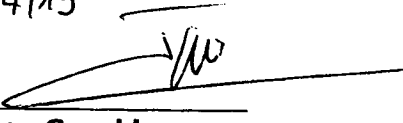
- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par la société ROBINSON TECHNOLOGIES à la société (groupe) astek ;
- d'établir un rapport contenant les mentions légales et réglementaires qui sera mis à la disposition des actionnaires et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais fixés par la loi.

Vous trouverez en annexe une note d'information relative à l'opération envisagée.

Nous espérons que cette nomination pourra intervenir dans les meilleurs délais et, dans l'attente de votre ordonnance, vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Fait à Boulogne

Le 9/4/19



M. Julien Gavaldon
Président du Directoire

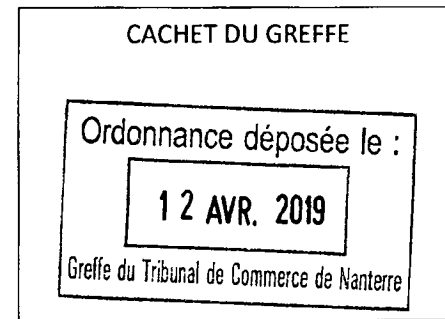
**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2019006369

Affaire : SA (groupe) ASTEK

ORDONNANCE



Nous, Sylvain LUPESCU, agissant par délégation de M. Frédéric DANA, président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons : **GEODE CONSEILS**

171 Route de Vourles

69230 SAINT GENIS LAVAL

En qualité de Commissaire aux apports,

Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du code de commerce

Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du code de commerce

Disons que le commissaire ci-dessus désigné nous fera parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle joint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la signature de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du commissaires,

Disons que le commissaire désigné pourra se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire désigné devra nous soumettre le montant de ses honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 11/04/2019

Le greffier,
D.MESLE

A stylized, handwritten signature in black ink.



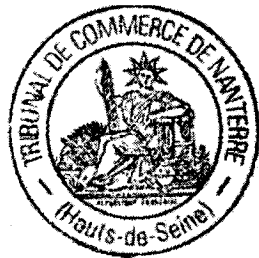
Le juge délégué,
M. Sylvain LUPESCU

A stylized, handwritten signature in black ink.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2019O06369
Nom du dossier	SA (groupe) ASTEK / SA ROBINSON TECHNOLOGIES
Délivrée le	12/04/2019

Quatrième et dernière page.